Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3ème

3ème COLLEGE

PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES DE RECENSEMENT ET DE PROCLAMATION DES RESULTATS PAR LA COMMISSION ELECTORALE

L'an deux mille vingt, le 06 février à 17 heures, 30

Le président du Conseil d'Administration

Caisse de Mutualité Sociale Agricole de

Ou son représentant

Mme ou M. AUDÉ J-Luc

Qualité Vice-Président

a procédé aux opérations d'émargement et de dépouillement des votes conformément à l'article R.723-63 du CRPM,

La commission électorale composée, conformément aux dispositions de l'article R.723-44 du CRPM et en application de l'Arrêté Préfectoral du : 10 Janvier 2020

de :

Mme ou M. Préfet de Région, Président	
ou ~~Mme~~ ou M. Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, son représentant	LHERBETTE Laurent

Mmes, MM. les membres

TITULAIRES Salariés	SUPPLEANTS Salariés
NORET Henri	
VEILLON Christian	
VILLEMUR Jean Paul	
DELETANG Jacky	
ROSEC François	

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3ème

TITULAIRES Non - Salariés	SUPPLEANTS Non - Salariés
LARCHER Sylvain	
PETORIN Jean-Joël	
OSMOND Quentin	
COUTAND Philippe	
BERNIT Marie-Claire	

A procédé au recensement des votes et à la proclamation des résultats conformément aux articles L.66 du code électoral, R.723-44 et R.723-72 à R.723-78 du CRPM :

RESULTATS DES EMARGEMENTS POUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT		
Nombre d'électeurs inscrits	I	1208
Nombre de votants constatés par les émargements du vote par correspondance (VPC)	VC	192
Nombre de votants constatés par les émargements du vote électronique	VI	164
Nombre de votants total	V=VC+VI	356
TAUX DE PARTICIPATION	V/I*100	29.47

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	01 - AUTIZE-EGRAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC01COL3CAN00001
Nom du ou des cantons	AUTIZE-EGRAY
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	84
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	10
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	10
Emargements issus du vote électronique	Vi	7
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	17
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	20.238095238095237

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	10

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	10

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	01 - AUTIZE-EGRAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	1
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	1
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	1

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	29

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	01 - AUTIZE-EGRAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
CUMA DE PAMPLIE	16	07/09/1966
EARL LE LAC DORE	13	07/04/1972
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	29	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	01 - AUTIZE-EGRAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
CUMA DE PAMPLIE
EARL LE LAC DORE

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	02 - BRESSUIRE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC02COL3CAN00002
Nom du ou des cantons	BRESSUIRE
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	74
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	12
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	12
Emargements issus du vote électronique	Vi	10
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	22
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	29.72972972972973

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	12

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	12

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	02 - BRESSUIRE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	1
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	1
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	1

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	37

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	02 - BRESSUIRE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
SARL TEMPEREAU	21	29/02/1976
GROUP EMPL DES 3 COMMUNES	16	02/07/1969
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	37	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	02 - BRESSUIRE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
SARL TEMPEREAU
GROUP EMPL DES 3 COMMUNES

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	03 - CELLES-SUR-BELLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC03COL3CAN00003
Nom du ou des cantons	CELLES-SUR-BELLE
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	112
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	9
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	9
Emargements issus du vote électronique	Vi	6
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	15
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	13.392857142857142

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	9

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	9

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	03 - CELLES-SUR-BELLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	1
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	1
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	2

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	23

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	03 - CELLES-SUR-BELLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
BORDEVAIRE - JANY	12	05/11/1966
EARL LES JARDINS DE LA BELLE LA BE	11	15/07/1990
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	23	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	03 - CELLES-SUR-BELLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
BORDEVAIRE - JANY
EARL LES JARDINS DE LA BELLE LA BE

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	04 - CERIZAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC04COL3CAN00004
Nom du ou des cantons	CERIZAY
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	136
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	26
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	26
Emargements issus du vote électronique	Vi	15
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	41
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	30.14705882352941

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	2
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	2
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	24

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	24

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	04 - CERIZAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	2
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	3
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	5
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	5

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	63

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	04 - CERIZAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
GAEC LA COUDRE	32	26/09/1962
EARL VOLOVINE	31	21/02/1979
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	63	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	04 - CERIZAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
GAEC LA COUDRE
EARL VOLOVINE

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	05 - FRONTENAY-ROHAN-ROHAN - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC05COL3CAN00005
Nom du ou des cantons	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	41
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	12
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	12
Emargements issus du vote électronique	Vi	2
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	14
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	34.146341463414636

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	12

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	12

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	05 - FRONTENAY-ROHAN-ROHAN - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	1
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	1
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	0
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	1
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	2

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	21

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	05 - FRONTENAY-ROHAN-ROHAN - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
EARL LES GRANDES VERSENNES	12	08/08/1972
GAEC LES COURLIS	9	29/04/1981
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	21	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	05 - FRONTENAY-ROHAN-ROHAN - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
EARL LES GRANDES VERSENNES
GAEC LES COURLIS

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	06 - LA GATINE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC06COL3CAN00006
Nom du ou des cantons	LA GATINE
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	133
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	25
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	25
Emargements issus du vote électronique	Vi	17
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	42
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	31,57894736842105

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	1
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	1
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	24

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	24

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	06 - LA GATINE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	2
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	1
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	3
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	3

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	69

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	06 - LA GATINE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
SARL GAILLARD	37	23/08/1959
CUMA LA LIGUAIRE	32	26/07/1964
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	69	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	06 - LA GATINE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
SARL GAILLARD
CUMA LA LIGUAIRE

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	07 - MAULEON - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC07COL3CAN00007
Nom du ou des cantons	MAULEON
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	107
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	15
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	15
Emargements issus du vote électronique	Vi	17
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	32
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	29.906542056074763

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	2
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	2
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	13

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	13

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	07 - MAULEON - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	1
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	4
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	5
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	5

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	43

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	07 - MAULEON - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
GABORIEAU - NICOLAS	22	16/12/1977
EARL LES FUTAIES	21	18/08/1963
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	43	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	07 - MAULEON - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
GABORIEAU - NICOLAS
EARL LES FUTAIES

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	08 - MELLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC08COL3CAN00008
Nom du ou des cantons	MELLE
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	100
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	9
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	9
Emargements issus du vote électronique	Vi	17
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	26
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	26.0

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	1
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	1
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	8

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	8

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	08 - MELLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	1
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	3
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	4
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	4

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	38

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	08 - MELLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
GAEC SAMBERLAIT	19	19/11/1962
ROY - JEAN CHARLES	19	23/04/1962
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	38	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance
ROY - JEAN CHARLES	23/04/1962
GAEC SAMBERLAIT	19/11/1962

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	08 - MELLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
ROY - JEAN CHARLES
GAEC SAMBERLAIT

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	09 - MIGNON-ET-BOUTONNE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC09COL3CAN00009
Nom du ou des cantons	MIGNON-ET-BOUTONNE
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	67
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	6
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	6
Emargements issus du vote électronique	Vi	11
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	17
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	25.37313432835821

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	6

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	6

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	09 - MIGNON-ET-BOUTONNE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	2
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	2
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	2

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	28

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	09 - MIGNON-ET-BOUTONNE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
ASSOCIATION LOCALE ADMR DU PAYS MAUZE	14	18/02/1955
GAEC BIRAUD-PAILLAT	14	23/10/1977
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	28	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Nom - prénom des candidats concernés	Date de naissance
ASSOCIATION LOCALE ADMR DU PAYS MAUZE	18/02/1955
GAEC BIRAUD-PAILLAT	23/10/1977

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	09 - MIGNON-ET-BOUTONNE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
ASSOCIATION LOCALE ADMR DU PAYS MAUZE
GAEC BIRAUD-PAILLAT

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	10 - NIORT CANTON NIORT1 ET NIORT3 - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC10COL3CAN00010, DEPADM79CIRC10COL3CAN00012
Nom du ou des cantons	NIORT-1, NIORT-3
Nombre de sièges à pourvoir	3

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	20
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	5
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	5
Emargements issus du vote électronique	Vi	2
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	7
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	35.0

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	1
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	1
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	4

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	4

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	10 - NIORT CANTON NIORT1 ET NIORT3 - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	0
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	0
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	0

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	17

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	10 - NIORT CANTON NIORT1 ET NIORT3 - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
EARL SIMMONET	6	11/04/1972
GAEC DU PETIT CHAUVEUX	6	02/05/1960
CUMA L ESSOR	5	27/06/1972
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	17	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	10 - NIORT CANTON NIORT1 ET NIORT3 - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
GAEC DU PETIT CHAUVEUX
EARL SIMMONET
CUMA L ESSOR

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	11 - NIORT-2 - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC11COL3CAN00011
Nom du ou des cantons	NIORT-2
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	17
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	0
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	0
Emargements issus du vote électronique	Vi	4
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	4
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	23.52941176470588

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	0

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	0

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	11 - NIORT-2 - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	0
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	0
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	0

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	7

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	11 - NIORT-2 - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
GROUPAMA	4	29/06/1973
SARL MOINET ET FILS	3	04/07/1959
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	7	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	11 - NIORT-2 - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
GROUPAMA
SARL MOINET ET FILS

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	13 - PARTHENAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC13COL3CAN00013
Nom du ou des cantons	PARTHENAY
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	41
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	11
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	11
Emargements issus du vote électronique	Vi	5
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	16
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	39.02439024390244

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	11

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	11

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	13 - PARTHENAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	3
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	1
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	0
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	1
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	4

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	21

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	13 - PARTHENAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
EARL DAVID	12	17/07/1961
CAVEB	9	01/10/1963
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	21	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	13 - PARTHENAY - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
EARL DAVID
CAVEB

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	14 - LA PLAINE NIORTAISE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC14COL3CAN00014
Nom du ou des cantons	LA PLAINE NIORTAISE
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	60
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	9
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	9
Emargements issus du vote électronique	Vi	19
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	28
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	46.666666666666664

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	9

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	9

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	14 - LA PLAINE NIORTAISE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	1
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	1
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	1

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	50

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	14 - LA PLAINE NIORTAISE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
FNSEA 79	26	18/02/1962
GAEC LA LOUGNOLLE	24	21/03/1961
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	50	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	14 - LA PLAINE NIORTAISE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
FNSEA 79
GAEC LA LOUGNOLLE

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	15 - SAINT-MAIXENT-L'ECOLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC15COL3CAN00015
Nom du ou des cantons	SAINT-MAIXENT-L'ECOLE
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	55
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	14
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	14
Emargements issus du vote électronique	Vi	4
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	18
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	32.72727272727273

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	14

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	14

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	15 - SAINT-MAIXENT-L'ECOLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	2
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	0
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	0
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	2

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	16

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	15 - SAINT-MAIXENT-L'ECOLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
EARL DE CHARCHENAY	16	14/09/1986
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	16	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	15 - SAINT-MAIXENT-L'ECOLE - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
EARL DE CHARCHENAY

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	16 - THOUARS - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC16COL3CAN00016
Nom du ou des cantons	THOUARS
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	28
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	6
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	6
Emargements issus du vote électronique	Vi	5
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	11
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	39.285714285714285

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	0
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	0
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	6

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	6

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	16 - THOUARS - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	0
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	0
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	0

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	11

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020		
	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	16 - THOUARS - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
PINEAU - PASCAL	11	13/03/1968
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	11	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	16 - THOUARS - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
PINEAU - PASCAL

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	17 - LE VAL DE THOUET - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

CIRCONSCRIPTION

Numéro du ou des cantons	DEPADM79CIRC17COL3CAN00017
Nom du ou des cantons	LE VAL DE THOUET
Nombre de sièges à pourvoir	2

EMARGEMENT

Nombre d'électeurs inscrits	**I**	133
Nombre d'enveloppes VPC reçues (décompte manuel)	E1	23
Nombre d'enveloppes de VPC portant un cachet d'affranchissement postérieur à la date règlementaire	Et	0
Nombre d'enveloppes de VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à retrancher	Er	0
Nombre d'enveloppes VPC relevant d'un autre collège ou d'une autre circonscription à ajouter	Ea	0
Nombre d'enveloppes VPC adressées par personnes décédées avant la date de scellement de la plateforme de vote	Ed	0
Nombre d'enveloppes de VPC d'électeurs ayant déjà voté par internet	Ei	0
Nombre d'enveloppes VPC prises en compte pour la circonscription	**E2** = E1 – Et – Er + Ea – Ed – Ei	23
Emargements issus du vote électronique	Vi	23
Nombre de votants	**V = E2 + Vi**	46
TAUX DE PARTICIPATION DE LA CIRCONSCRIPTION	**Pc =V/I*100**	34.58646616541353

ENVELOPPES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ENREGISTREES A L'EMARGEMENT N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE DEPOUILLEMENT

Nombre d'enveloppes de VPC vides - CODE 1	Ev	0
Nombre d'enveloppes de VPC contenant des bulletins insérés directement dans l'enveloppe - CODE 2	Eb	1
Nombre total d'enveloppes de VPC enregistrées à l'émargement n'entrant pas en compte dans le dépouillement	**E3** = Ev + Eb	1
NOMBRE D'ENVELOPPES VPC VALIDES	**E4** = E2-E3	22

DEPOUILLEMENT DES VOTES

Pour mémoire décompte manuel du nombre d'enveloppes de vote trouvées dans l'urne	E5	22

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	17 - LE VAL DE THOUET - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

ENVELOPPES DE VOTE ET BULLETINS N'ENTRANT PAS EN COMPTE DANS LE RESULTAT DU DEPOUILLEMENT (vote par correspondance et vote internet)

Enveloppes de vote et/ou bulletins surchargés quelle que soit la nature de la surcharge, signes de reconnaissance du votant, mentions injurieuses - CODE 3	B2	0
Enveloppes de vote non réglementaires ou contenant des bulletins non réglementaires - CODE 4	B3	0
Bulletins comportant plus de candidats cochés que de sièges à pourvoir - CODE 5	B4	0
Bulletins blancs ou enveloppes de couleur vide (vote par correspondance) - CODE 6	BBC	0
Bulletins blancs Vote électronique	BBI	1
Total des bulletins blancs	**BB** = BBC+BBI	1
TOTAL DES ENVELOPPES ET BULLETINS ANNULES	**BA** = B2+B3+B4+BB	1

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS = total des codes à barres valides des votes par correspondance et des votes électroniques	S	76

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3
	Circonscription	17 - LE VAL DE THOUET - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

Nom - prénom des candidats	Nombre de suffrages (par ordre décroissant)	Date de naissance
GROUP EMPLOYEURS LA MARTINIERE EST	40	06/09/1965
EARL DELICE DU THOUET	36	16/06/1960
TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LES CANDIDATS	76	

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite du nombre de sièges à pouvoir. En cas d'égalité de voix, si un seul siège reste à pourvoir, le candidat le plus âgé est proclamé élu (Article R. 723-74 du CRPM).

Si la règle du candidat le plus âgé a été appliquée, indiquer ci-dessous le nom et la date de naissance des candidats concernés. Si le candidat est une personne morale, c'est la date de naissance de son représentant qu'il convient de retenir.

Liste nominative des délégués élus du 3ème collège de	17 - LE VAL DE THOUET - Collège 3 (Employeurs de main-d'oeuvre)

Nom - prénom des candidats élus
GROUP EMPLOYEURS LA MARTINIERE EST
EARL DELICE DU THOUET

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3ème

Le présent procès-verbal, établie par Mme ou M JL AUDE

Président de la Caisse de MSA ou son représentant, a été transmis pour ce que doit au Président de la Commission Electorale

OBSERVATIONS DES DELEGUES DES CANDIDATS (*)

Nom prénom	Qualité	Observation	Signature
Nombre de lignes			

** Les délégués des candidats des 1er et 3ème collèges ont le droit de faire inscrire au procès-verbal leurs observations (article R 723-67 du CRPM)*

La Commission Electorale, après avoir procédé au recensement des votes adopte le présent procès-verbal et proclame les résultats des élections des délégués cantonaux et de leurs suppléants du 3ème Collège pour

La caisse de MSA de MSA POITOU

Département de DEUX-SEVRES

Le présent procès-verbal a été dressé **le 06 février 2020 et clos à** 17h30 en double exemplaire.

Le Président de la CMSA ou son représentant (signature)

Les assesseurs (délégués des candidats du 3ème collège)

Nom prénom	Collège	Signature

Le Président de la Commission Electorale ou son représentant (signature)

Les membres présent, (pour signature)

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020
VOTER C'est utile !
sur Internet ou par courrier

Elections des délégués cantonaux de la MSA du 6 février 2020	Caisse de	MSA POITOU
	Département	DEUX-SEVRES
	Collège	3ème

Titulaires Nom prénom	Signature	Suppléants Nom prénom	Signature
COUTANT Philippe			
PETORIN Jean Joël			
DELETANG Jacky			
ROSEC François			